



## Modification de la résidence de mon fils

-----  
Par minettecv

Bonjour Maître,

Je suis une maman divorcée depuis 2007, la résidence de mes 2 enfants (ma fille 7 ans, et mon fils 4 ans, à l'époque) a été mise chez moi.

En 2012, mon fils de 9 ans, a voulu aller vivre chez son père?

Après l'avoir emmené voir un éducateur et une psychologue afin qu'il puisse discuter des soucis qu'il avait, il est revenu sur sa décision

En 2015, après 2 ans de soucis avec lui, et en discutant avec son père, nous avons convenu que mon fils irait vivre chez son père, il y est depuis juin 2015.

Là, gros soucis avec son père, (coups), et mon fils souhaite revenir chez moi, il a 14 ans

Quelles est la procédure ? Que dois-je faire ? Ou que dois faire mon fils ? Il a écrit une lettre dans laquelle il explique les conditions de vie chez son père et son ressenti. Dois fournir cette lettre ? Et surtout à qui ?

Mon fils doit venir ce weekend, si je pouvais avoir la réponse afin de voir avec lui, ce serait super

Merci pour votre réponse

-----  
Par florian15

Bonjour,

Je ne vous réponds pas en qualité d'avocat.

Lors de votre divorce en 2007, je suppose que le jugement vous a octroyé la garde de vos enfants à votre domicile.

Ce qui s'en est suivi de cette situation à savoir celle où depuis juin 2015 votre fils vit avec son père n'est qu'une convention, un accord entre ce dernier et vous. Dès lors, si le souhait de votre fils est de vivre à nouveau avec vous sa mère, vous remettez seulement le jugement en vigueur ; il n'est pas à être modifié.

Et à mon sens, la chose que vous avez à faire est naturellement d'informer de suite le père de votre fils lui disant que désormais et selon la volonté écrite de votre fils lui relatant les raisons, il restera vivre chez vous formalisant ensuite cette information par LRAR à son endroit.

Le témoignage de votre fils vous servira peut-être au cas où son père entend saisir la justice considérant que depuis 3 ans il vit avec lui sous sa garde, mais je vois mal à quel titre il le prétendrait.